5e. ANNEE. No. 45 MANITOBA. JEUDI, 20 AVRIL, 1876.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins et 2 ou deux piastres et demie cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts la ligne, et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne sera reçue pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Redige par un Comite de Reduction.

A Louer.

Pour le premier de Mai prochain. une excellente maison sur la rue Tache, St. Boniface.

S'adresser au propriétaire.

ELIE TASSÉ.

LE "METIS."

Jeudi, 20 Avril, 1876.

Avis de l'Administration.

Tous les comptes, envois d'argent, commandes, demandes ou plaintes d'abonnés devront dorénavant être adressés à J. C. S. Royal, seul gérant, à St. Boniface, Manitoba.

Nul reçu ne sera valable s'il n'est acquitté par le gérant.

Agent d'Immigration.

M. Jean E. Têtu vient d'être nommé agent d'immigration pour Manitoba. Nous nous en réjouissons car le gouvernement ne pouvait faire un choix plus acceptable. Fort estimé de tout le monde ici et chaudement recommandé par les hommes les plus influents, sans distinction aucune, M. Têtu ne pouvait manquer de réussir. Et nous l'en félicitons.

Les fonctions que devra remplir le nouveau titulaire, ne sont pas de celles, au reste que l'on pourrait confier au premier venu. Non: elles exigent de l'intelligence, du discernement, la connaissance du pays, de ses ressources et de ces besoins. Rien de cela ne manque à M. Têtu qui a encore le mérite de pouvoir s'exprimer dans les deux langues avec la même facilité. Les services que pourrait rendre à la Province un agent d'immigration actif, dévoué, et qui aurait à cœur le succès de sa mission, sont nombreux et importants. Et ses services, le public les attend de M. Têtu.

Comme on le sait, il est question d'émigrer à Manitoba, dans toutes les parties des Etats Unis et du Canada. Les journaux sont remplis de détails sur ce mouvement qui devra grossir de beaucoup notre population. Il importait donc de favoriser en autant que possible la marche des émigrants qui seront sans doute bien aises de pouvoir se renseigner aux sources officielles, avant de se fixer quelque part.

M. Têtu restera à Dufferin et aura la garde et le surveillance des bâtisses destinées aux émigrants. Il sera toujours prêt à fournir à ceux qui s'adresseront à lui, les informations demandées, et ne négligera rien pour satisfaire tout le monde, en autant que possible. Son esprit d'impartialité nous donne la garantie qu'il saura rendre justice aux émigrants de toutes les classes et de toutes les conditions.

Emission des Patentes ou "SCRIPS."

Nous disions ces jours derniers que le gouvernement serait sans doute en mesure de faire la distribution des terres à une date rapprochée. Aujourd'hui, il ne semble plus douteux que l'on ne s'exécute assez tôt, car, l'agent des Terres du Canada, M. Codd, vient de recevoir l'ordre en conseil, qui régularise l'émission des patentes et des certificats (*Scrips*)...

Voici les principaux points de ce document officiel:

I. Les patentes ne seront concédées qu'aux premiers réclamants seulement—

II. Les personnes ayant droit à des certificats ou *Scrips*, devront les recevoir au Bureau des Terres.

III. Les *Scrips* seront remis à la personne qui y aura droit.

IV. Nulle cession de droit quelconques à des *Scrips* ne sera reconnue par le Département.

V. Les personnes ayant droit à des *Scrips* et demeurant en dehors de la Province, ou incapables pour d'autres raisons, de se rendre au Bureau des Terres, pourront recevoir des certificats, en autorisant légalement quelqu'un à les retirer en leur nom.

VI. Si le père ou la mère métis, ou tous deux, mouraient avant l'émission des *Scrips* ou certificats, alors la part qui leur revenait de droit serait également partagée entre les enfants: et ceux de ces derniers qui auraient plus de dix huit ans, recevront leur part de suite: mais ceux qui n'auraient pas cet âge n'auront leurs *scrips* qu'après l'avoir atteint: et les parts de ceux des enfants qui auraient moins de quatorze ans, seront remises aux parents survivants s'il en est, et si non, à leur gardien légal, pour leur bénéfice exclusif, dans tous les cas.

GO WEST

Nous lisons dans *Le Nouveau Monde*:

Une cinquantaine au moins de familles canadiennes des Etats de la Nouvelle-Angleterre partiront au mois de mai pour venir s'établir au Manitoba. Bon nombre d'Irlandais et d'Américains des mêmes états prennent des renseignements sur cette nouvelle province, et il est probable qu'à l'automne un assez fort courant d'émigration, tant canadienne qu'irlandaise et américaine, se portera de l'est des Etats-Unis vers l'ouest du Canada.

Il parait qu'un certain nombre de personnes du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Ecosse se disposent à émigrer ce printemps dans la Nouvelle Angleterre. Elles devraient pourtant savoir que la classe ouvrière est littéralement encombrée dans les centres manufacturiers de ces états, que l'industrie en général y est languissante et les gages excessivement faibles.

Le moment est donc mal choisi pour émigrer dans les centres manufacturiers des Etats Unis, où le nombre des personnes dans l'embarras est déjà assez considérable sans qu'on aille l'augmenter encore.

Il nous semble que ceux qui se préparent à émigrer ce printemps dans la république voisine, feraient mieux, s'ils veulent absolument changer de place, d'aller tenter fortune au Manitoba, cette jeune province d'avenir. Nous leur répéterons ce que feu Horace Greeley, le grand journaliste américain, disait il y a quelques années à la jeunesse de son pays, surtout des états du centre: Allez dans l'ouest. Par l'ouest nous entendons ici la province de Manitoba, où d'excellentes terres en prairie n'attendent que la charrue du laboureur pour produire en abondance.

Quand un Américain ne réussit pas à son gré dans un état il passe dans un autre tenter une meilleure fortune. Les canadiens devraient faire de même; s'ils éprouvent la nécessité de changer de place, il y a assez d'autres provinces dans la confédération canadienne, il y a assez de richesses naturelles et de diversité de ressources pour répondre aux besoins de tout le monde; qu'ils changent donc de province, mais non de pays. Le Canada n'a rien à envier aux des Etats Unis sous le rapport de la liberté et de la bienfaisance des institutions politiques et sociales; il peut même soutenir le parallèle avec avantage. Nous avons bien nos petites misères politiques, mais les Américains ont aussi les leurs, et elles sont plutôt grandes que petites.

Nous le répétons, c'est à la presse canadienne à éclairer notre population sur ce sujet. N'ayons pas l'esprit borné et mesquin des gens de l'école du *Wittness*, en cherchant à éloigner du pays tous ceux qui n'ont pas nos croyances religieuses; mais efforçons nous, au contraire, d'abord d'y retenir ceux qui l'habitent déjà peu importe la province d'ou ils sont pris, d'y attirer tous ceux qui sont propres à faire des citoyens laborieux, paisibles et loyaux.

L'Exposition de Philadelphie.

Les exposants canadiens de Philadelphie achèvent d'expédier leurs produits, du moins dans certaines catégories. Il ressort des informations que nous possédons, que le nombre en sera assez grand. Plusieurs des objets qui composant la partie canadienne font honneur à ceux qui les envoient. Parmi les produits provenant de Montréal, nous avons remarqué une invention ingénieuse, qui ne peut manquer d'obtenir un grand succès. C'est un nouveau modèle de gouvernail pour les navires océaniques. Ce modèle, qui est très bien préparé est l'oeuvre du Capt George Connet de cette ville. Il consiste en un gouvernail mobile qui, au moyen d'un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, peut, à volonté, être rendu capable, par conséquent, de résister à la force des vagues, en cas de tempête, ou bien tiré entièrement à l'intérieur du vaisseau, en cas de rupture, et remplacé facilement par un gouvernail de *rechange*. Cette invention est destinée à remédier à un inconvénient considérable, en permettant le changement du gouvernail en pleine mer et en pleine tempête. Le modèle que nous avons vu sera expédié aujourd'hui à Philadelphie, où il devra attirer l'attention! L'inventeur a fait application pour obtenir à la fois des patentes en Canada, aux Etats Unis, en Angleterre et en France.

BON VOYAGE!

Nous lisons dans le "*Canada Musical*"

—L'année 1876 promet d'être remarquable par l'*hégire* des artistes et amateurs-musiciens canadiens. On annonce le départ pour l'Europe de Mademoiselle Hortense Vileneuve et de MM. Désève, Oscar Martel, Théo. Vian et Guillaume Couture se rendant à Paris, — de M. J. A. Fowler qui visitera l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Allemagne, — de M. et de Madame F. Jehin Prume et de MM. Adélard et François Boucher qui se dirigent sur Bruxelles.

NOUVELLE RELIGIEUSE.

L'année sainte du Jubilé a vu en Angleterre des manifestations de foi profonde. Dans certains grand centres, tels que, Liverpool, Birmingham, etc, on a vu pendant la quinzaine d'une mission, jusqu'à vingt mille comunions.—Mais voici le progrès catholique qui s'étend à la puritaine Ecosse. Un témoin du prodigieux effet de cet esprit qui soffle où il veut, rend compte de la fin du royaume britannique, qui il y a peu d'années, comptait à peine dans les annales de la restauration du catholicisme dans ce pays. Les églises sont trop étroites et les prêtres en trop petit nombre, si bien qu'ils ont passé les derniers jours de l'Avent souvent une partie de la nuit et douze heures du jour dans le confessionnal, et l'un d'eux le jour de Noël après avoir dit la messe de minuit, entendit les confessions jusqu'à la messe de l'aurore et recommença à confesser jusqu'à la messe du jour et encore treize cents personnes durent être renvoyées au lendemain.

Nous connaissons un vénérable prêtre dont le zèle et la foi défient l'âge, qui a dit ses trois messes chacune à la distance de quelques milles à pieds pour porter la bonne nouvelle de la glorieuse Nativité à des pauvres catholiques, soldats casernés, infirmes et autres qui n'assistant au très saint sacrifice que deux fois dans l'année.

De semblables faits sont la preuve de la vitalité du catholicisme, ce qui faisait dire dernièrement au meeting de l'association de Liverpool pour les intérêts protestant à l'un de ses mem les plus doctes, le Reverend Taylor, qu'il avait sujet de s'alarmer les progrès évidents de la papauté, gagnant rapidement du terrain...

....

Encore une mission merveilleuse dans le diocèse de Salford durant l'Avent. Les chiffres parlent avec plus d'éloquence que tout ce qu'on pourait dire. La mission était composé de 20 Rédemptoristes, 12 Jésuites, Franciscains, etc; 72 religieux, outre le clergé de la localité et quelques éclésiastiques venus pour prêter leur aide. On a compté cinquante mille communions et plus de trois cent conversions.

Dans une seule semaine, cinquante mille adultes ont été confirmés et l'évêque ayant convoqué un synode diocésain pour le jour de Saint Thomas, apôtre cent soixante membres de son clergé étaient présents et réunis dans la salle du séminaire qui vient de surgir comme par enchantement à la parole de son évêque ainsi que la cathédral pour la construction de laquelle il y a trois ans le même clergé avait fait une généreuse souscription.

Et cela se passe dans ce comté de Lancashire, qui au temps de la reine Elisabeth, fut dit on le plus maltraité par la persécution!

Bulletin relieux Ce la Rochette.

Nouvelles Locales.

— La neige est toute disparue.

—Le pont de glace est brisé partout.

—Le passage de la rivière Assiniboine se fait en bâteau.

— Les œufs se vendent de 50 à 75 centins la douzaine.

— L'hon. M. Davis est arrivé de l'Est par la diligence d'hier matin.

— Les malles nous arrivent irrégulièrement depuis quelque jours.

— La navigation sera ouverte cette année, plutôt que d'ordinaire.

—Nous avons depuis quelques jours une température magnifique.

—Hier la glace a commencé à descendre le courant en face de la ville.

— M. Martin, M.P.P., a subi son procès à Ottawa le 6 courant, et a été acquitté.

— Une dépêche de mardi annonçait que la Rivière Rouge était déjà libre de Moorhead à la Grande Fourche.

—Une dépêche reçu hier nous annonce le départ d'un bâteau de Moorhead, aujourd'hui.

—On est à préparer le bâteau traversier de St. Boniface pour la nouvelle saison.

—On a commancé le labourage et les semences dans plusieurs parties de la Province.

—Nos chasseurs s'en donnent à cœur joie Les oies, les outardes les grues, les canards abondent.

—Les deputés de Manitoba au Parlement Fédéral arriveront par les premiers bateaux.

—La grande bâtisse que la Société de Colonisation fait construire avance rapidement et sera terminée dans les premiers jours de Mai.

— Plusieurs Canadiens Français des Etats Unis sont attendus ici prochainement : il doit en venir un plus grand nombre encore durant le mois de mai

— Une dépêche d'Emerson annonce que les autorités Américaines ont renvoyé de ce coté-ci de la frontiére, le soldat déserteur qui avait été arrèté et enlevé sur notre territoire.

— Les délégués Canadiens des Etats de la Nouvelle Angleterre arriveront ici au commencement de mai : ils visiteront la Province, en compagnie de M. J E. Têtu, agent d'immigratien.

Encore la question des ecoles.

St Jean N. B., 16 Février 1876

A M. le Redacteur du *Courier du Canada*.

Monsieur le rédacteur,

Le titre de notre article n'a rien de neuf, par malheur ; on a même coutume de dire que cet *encore* est un reproche ; cependant, nous osons croire qu'il n'en sera pas ainsi à notre égard ; car s'il est une question vitale, actuelle, c'est bien celle ci, que nous abordons pour la première fois dans le *Courrier*, mais que nous avons déjà traitée ailleurs il y quatre ans. Au reste, votre propre journal s'est déjà occupé tant de fois et si énergiquement, de cette question des écoles, que nous sommes sûr d'avance de votre généreuse hospitalité, et que nous la sollicitons en toute confiance.

Cette question s'impose à nous aujourd'hui, et, bon gré malgré, il faut la regarder en face : c'est le *to be or not to be* de *Shakespeare*. Non que nous ayons l'intention de remonter à son origine et d'en etudier ou discuter les phases principales, le *Courrier* l'a déjà fait et *parfait*. A peine nous arrèterons nous un instant pour rappeler : 1o qu'en vertu de l'art 93 de la "Constitution de la Puissance du Canada," il a été résolu que : "Rien dans les lois d'éducation, ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conferé, lors de l'union, par la loi à *aucune classe particulière* de personnes dans la province relativement aux écoles separées (*denominational*) ; 2o que le gouvernement du Nouv.-Brunswick passa, en 1871, un acte dit : "Actes des Ecoles communes," en vertu duquel les privilèges accordés jusque là aux écoles, colléges et accadémies catholiques, presbyteriennes, etc., étaient *de fait* retirés, puisqu'non leur refusait les octrois législatifs, dont ils avaient joui jusqu'à la passation de cet acte. En vertu de la même loi de 1871, toutes les lois precedentes, concernant l'education, furent rappelées : lo taxe scolaire devint compulsoire, et il fut établi que toutes les écoles "qui prétendraient desormais à l'aide monétaire du gouvernement, devraient être, avant tout, *non-sectarian* :" en bon français *athées* Le clergé et les laïques, formant la minorité catholique, se sentirent blessés dans ce qu'ils considéraient avec raison comme un *droit* qui leur etait accordé par "l'Acte des Ecoles de paroisse," sous lequel ils avaient pu jusq e là faire instruire leurs enfants dans la religion catholique ; mais l'acte de 1871, passé dans la législature du Nouv. Brunswick, les obligeait à payer 1o pour l'instruction des protestants de toutes dénominations, et 2o à se cotiser en sus pour leurs propres écoles, s'ils désiraient qu'elles fussent tenues selon l'enseignement de l'Eglise catholique Ainsi en dépit de la 93e clause de "l'Acte" de 1867, la minorité catholique se voyait privée en quelque sorte du droit de maintenir de *vraies* écoles où l'on enseiguât autre chose qu'à lire, écrire compter ; elle se trouvait, du même coup soumise à la plus noire injustice et à la plus violente tyrannie.

Cependont, la loi de 1871 ne devant entrer en force qu'au premier de janvier 1872, et la constitution donnant au Gouverneur Général le droit de désavouer les *actes* des Législatures locales dans le cours de l'année qui suit leur passation, les catholiques s'adressèrent au conseil privé du Canada et le supplièrent d'aviser le Gouverneur-Géné al d'exercer sa prérogative. On sait ce qui arriva. Sir John A. MacDonald répondit que la Législature du Nouv. Brunswick n'avait pas dépassé les bornes de sa juridiction par l'acte des Ecoles de 1871, etc., et qu'en conséquence le Gouverneur-Général n'avait nullement le droit d'intervenir.

De nouveaux efforts furent tentés dans la session de 1872 3 et 4 ; on se rappelle tous les details des motions *Costigan Chauveau* et *Colby* le renvoi de la cause aux officiers de la Couronne, sur motion de l'hon. Alex. *McKenzie* puis, finalement, le recours à Sa Majesté sur la motion Blake Cauchon. Ces faits sont dans toutes les mémoires, et il suffit de les signaler seulement en passant, pour qu'ils éveillent tout un long chapitre d luttes et de discussions infructueuses, sinon inutiles Mais, encore une fois nous n'insisterons pas là dessus, les recriminitions n'offrant d'ailleurs que de stériles consolations. Nous voulons seulement citer une partie de la récente dépêche de lord *Carnavon* au Gouverneur Général, à propos de la question des écoles, et presenter quelques reflection sur la situation faite aux catholiques de cette Province.

Par l'organe du noble Lord, le gouvernement anglais vient donc de signifier à celui de la Puissance du Canada qu'il ne juge pas à propos d'intervenir dans la fameuse question de "l'Acte des écoles communes" du N. B., parceque "ce serait s'immiscer sans raison valable dans les *constitutions provinciales*. Le noble Lord, cependant, ne voit pas d'inconvénient à exprimer le ferme espoir que marchant sur les traces d'autres colonies anglaises (des provinces de Quebec et d'Ontario, par exemple,) la majorité de la population du Nouv. Brunswick, qui, par ses représentants, contrôle le systéme d'education de la Province, *soit disposée* à appliquer aux lois existantes telles modifications qui les rendent moins inacceptables à ceux qui pour de raisons de concience, se sont sentis obligés de protester contre le système maintenant en force.

"Je ne puis, ajoute-t il pour être fidèle à mon devoir, m'empêcher de faire observer que, comme l'education est un des sujets expressément et exclusivement réservés aux Législatures provinciales par l'"Acte de l'A. B. du Nord" de 1867, il importe que ceux qui, au Nouveau Brunswick, prennent une part active dans cette question, examinent s'il peut y avoir quelque avantage, ou s'il n'y aurait pas un inconvénient sérieux, à amener, dans la Législature de la Puissance, une discussion publique sur une question controversée, qui engendrerait peut être beaucoup d'animation et d'irritation, et sur laquelle, du reste, la Législature de la Puissance n'a aucune juridiction."

Telles sont en raccourci, les paroles du noble Lord, et il faut bien reconnaitre qu'elles n'ont rien qui soit de nature à surprendre ceux qui suivent attentivement la politique anglaise ; cependant, cette réponse n'en affectera pas moins la minorité catholique de cette Province, qui voit par là ses légitimes espérances, plus que jamais éloignées de se réaliser.

Il est certain, selon nous, que le gouvernement impérial eût pu, comme il l'a fait plusieurs fois dejà à l'égard même de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick, exercer un poids *moral* sur le gouvernement de cette dernière Province ; l'histoire de l'établissement de la Confédération et du chemin de fer intercolonial est là pour le prouver ; mais cette fois, il y avait, au fon e la difficulté, une question *religieuse*, et l'opinion, en Angleterre en maints autres pays, favorisé plus aisément le parti de l'impiété et du mensonge, que celui du droit et de la justice. Les idées de *Gladstone* ont assurément déjà fait du chemin dans la Grande Bretagne, et nous en verrons sous peu, à nos depens peut être, d'autres preuves plus frappantes encore.

Les journaux d'ici, qui sont tous protestants, à l'exception de *Freeman* et du *Moniteur Acadien*, ne cachent pas leur joie ; ils la manifestent, au contraire, d'une façon fort bruyante. Le *Daily News* et le *Globe*, assez plats d'ailleurs, et feuilles de choux autant que journal peut l'être, chantent d'une voix unanime les louages de lord *Carnarvon*. Quant au *Télégraph*, le plus important de tous, à cause de sa grande circulation *relative*, il n'est que sublime ! Il compare le Nouveau Brunswick à l'Allemagne et trouve que nous n'avons rien à envier à M. de Bismark. Et remarquez, s'il vous plait, qu'à sons point de vue, il a parfaitement raison : les catholiques de cette Province se trouvent, en effet, à peu près sur le même pied que ceux de l'empire allemand Ou il leur faut mettre leurs enfants dans des écoles où l'on ne prononce pas même le nom de Dieu, ou bien en établir à leurs propres frais, tout en payant largement pour l'instruction des enfants protestants. C'est ce qui *se pratique* ici depuis l'adoption de cette fameuse loi : les catholiques paient l'impôt pour l'éducation publique tout aussi bien que les protestants, et, par des quêtes faites aux portes des églises, ils prélèvent au milieu d'eux une somme suffisante pour couvrir les honoraires de leurs instituteurs catholiques Ceux qui refusent de donner volontairement leur taxe scolaire au gouvernement, se voient rançonnés, comme de simples malfaiteurs, par les agents de la force publique. Les perséeutions, en ce genre, exercées contre Sa Grandeur Mgr. Sweeny et les messieurs de l'Evêche, sont connus de tous vos lecteurs et ont soulevé d'indignation les cœurs de tous les honnêtes gens, même parmi quelques uns de nos frères séparés.

Mais on ne doit pas ignorer que le reste des catholiques ne saurait faire ce qu'on a tenté à St. Jean et ce qu'on a exécuté en effet, avec un courage héroïque, depuis la mise en force de la loi de 1871. Le peuple, après tout, n'est point plus riche ici que dans la Province de Quebec ; en général, les grands propriétaire sont rares, et il n'y a pas de doute qu'un grand nombre de pères de famille sont obligés de prendre sur le stricte *nécessaire* pour pourvoir à l'instruction de leurs enfants. En quelques points de la Province, deux ou trois, peut-être, il est vrai, les deux partis se sont réunis et semblent marcher de concert, grâce à d'habiles ménagements de la part des autorités scolaires ; mais à St. Jean, entre autres, il n'y a pas moyen qu'il en soit ainsi : les *Trustees* ou commissaires sont choisis parmi les plus grossiers fanatiques de la ville, et il est tout probable qu'il en sera de même longtemps encore.

Mais le grand mal, le mal endémique, n'est pas là seulement. L'argent n'est après tout, qu'une question secondaire : ce qui affecte le plus les catholiques, c'est l'enseignement lui même qu'on distribue, ou plutôt qu'on se propose de donner à leurs enfants. On ne leur parlera point religion, disent les partisans de ce fameux système : mensonge ! Quoi ! vous dites qu'on ne leur parlera point de religion, ce qui est déjà d'ailleurs, une sévère condamnation de votre méthode, et en même temps vous voulez mettre entre les mains des catholiques des livres didactiques où le catholicisme est vilipendé et le protestantisme porté aux nues ? En histoire, par exemple, on n'a pas même voulu adopter *Lingard*, qui n'est pourtant pas trop sevère ; on lui préfere sans doute, un auteur dont toutes les vues sont en faveur de la Reforme et qui traite les catholiques en conséquence. Quant à l'histoire du Canada, on a adopté, pour l'usage des écoles communes, le récent traité *d'Archer*, qui fourmille d'erreurs, de dates, de noms, defaits, de jugements, etc., ainsi que l'a victorieusement démontré M. Reivilo, instituteur, dans une série d'acticles qu'il a publiés tout récemment dans le *Moniteur*, et que je vous engage à reproduire, du moins dans les par les plus saillantes.

En face d'une telle situation, qui vous semblera sans doute intolérable, comme à nous, nous voudrions bien espérer que le noble vœu de lord Carnavon sera bientôt exaucé et qu'on fera la majorité protestante du Nouv - Brunswick imiter la générosité de la majorité catholique de la Province de Québec ; mais, par malheur, le passé de cette Province maritime est là, et il ne promet rien de bon pour l'avenir des catholiques.

Le journal le plus autorisé et le plus écouté de St Jean, le *Telagraph* a déjà fait connaître le fond de la pensée de la majorité, et l'on y trouve absolument rien de favorable à la cause des persécutés.

"Le nom de Lord Carnavon, dit il déjà populaire en Canada, le deviendra plus encore pour avoir écrit cette dépêche ; il le deviendra d'autant plus, que nous lui pardonnons volontiers les craintes qu'il exprime à l'egard de quelques matières de detail."

Bien que cette phraseologie soit un peu embrouillée, il est facile de comprendre, toutefois, la pensée du Redacteur. Le noble Lord, semble-t-il dire, s'adresse à l'esprit de justice de la majorilé, mais nous la lui pardoudons, attendu qu'elle est toute disposée à ne pas suivre ce conseil. Nous croyons fermement, quand à nous, que pour rien au monde, excepté, toutefois, l'argent que l'Angleterre y aurait pu mettre et qui eût été tout puissant, le gouvernement *actuel* du Nouv-Brunswick ne voudrait maintenant racheter ce qu'il a fait et laver la tache qui souille si hauteusement son front Le fanatisme et la tyrannie, il faut bien l'avouer, ont toujours été les vertus préférées des *loyalistes* qui, à l'époque de la revolution américaine vinrent s'établir au Canada, et dans les Provinces du Golfe. Leurs descendants ont conservé religieusement ces *précieuses* qualités, et bien fou serait celui qui compterait sur leur prompt retour aux idees de justice ou aux simples vertus civiles et morales.

"Lord Carnavon, dit le *Telegraph* ne sait pas que "l'Acte des écoles communes est très bien vu par un très grand nombre de catholiques ; il ne faut pas une petite pression ecclésiastique pour empêcher la jeunesse catholique de frequenter les écoles publiques."

Effrontés mensonges, qui ne pouvaient sortir que de la bouche d'un apostat ! Et tel est en effet l'écrivain du *Telegraph* ; il sait bien qu'il ment, mais il suit le conseil de Voltaire : "Mentez, mentez il en restera toujours quelque chose." M. Wm. Elder, le plus grand ennemi de le cause catholique au Nouveau Brunswick, a été lui même catholique autrefois, paraît-il. Plus tard il se fit ministre presbyterien, croyons-nous, et depuis quelques années il n'est que simple journaliste comme tant d'autres mortels ; mais sous ses divers accoutrements religieux, il a tant souffert, le malheureux ! qu'il ne fait plus entendre aujourd'hui que des gemissements ou des cris de réprouve. Il joue ici le rôle de l'infirme et miserable redacteur du *Witness* de Montréal, et se met en colère chaque fois que l'hon M. Anglin, du *Freeman*, le designe poliment sous le nom du *Rév. M. Elder*. Le souvenir de ses antecedents religieux lui mont alors à la gorge et l'étouffe. Pauvre Sire !

Cependent, si l'homme ne lui même ne vaut pas son pesant d'or, sa parole, toujours prompte et qui distribue un journal quotidien, a une valeur qui n'est pas à dedaigner. S'il ne *fait* pas l'opinion publique, il en est, du moins, l'interprète. C'est pour cela que nous nous y sommes arrèter plus longtemps que nous ne le désirions. De cette façon, vos lecteurs connaîtront assez bien, croyons nous, la triste situation dans laquelle se trouvent nos catholiques du N. B., à quelle espèce d'adversaires ils ont affaire, et quelles peuvent être leurs espérances pour l'avenir. Nous n'insisterons pas davantage sur ces differents points parce qu'il nous semble que le lecteur juge comme nous, et qu'il se dit que notre avenir n'a rien de souriant, notre malheur est d'autant plus cruel, qu'il nous paraît plus difficile à réparer.

Prions que la divine Providence en dépit des efforts contraires de tous les fins politiques du jour, nous fasse sortir sains et saufs de cette situation mille fois perilleuse !

J'ai l'honneur d'être, etc.

AMADOR LA T...

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc

CENTENAIRE AMERICAIN.

Le comité exécutif de la commission du Centenaire a arrêté le programme de l'ouverture de l'Exposition le 10 de Mai prochain. Seront invités à cette solennité.

Le président et le vice président des Etats Unis : les membres du cabinet : les juges de la cour suprême : le sénat et la chambre des représentants : les officiers généraux de l'armée et de la marine ; les gouverneurs des divers Etats et Territoires avec les chefs hiérarchiques de leurs bureaux : la législature de la Pennsylvanie et le board des supervisoirs de l'Etat : les commissaires du Centenaire et leurs principaux subordonnés : la commission gouvernementale des finances, le comité exécutif du Centenaire de Femmes : les juges de l'Exposition ; la commission du Centenaire de l'Etat : les fonctionnaires de la ville de Philadelphie.

Les cérémonies devant avoir lieu en plein air, il y aura de la place pour un plus grand nombre de personnes que celles désignées ci-dessus, et il est probable par conséquent qu'il sera fait des additions à la liste des invités

A 10 heures et demie, les invités ayant été conduits à leurs places respectives, un orchestre de 150 musiciens, sous la direction de Théodore Thomas, exécutera les airs nationaux de tous les pays. Ensuite le président des Etats Unis, accompagné par le gouverneur Hartranif et entouré d'une escorte militaire, viendra prendre sa place, pendant que l'orchestre jouera successivement : une grande marche, composée pour cette occasion par Richard Wagner : une invocation de la bénédiction divine, œuvre original, par Whittier : et une cantate également originale, dont les paroles sont de Siney Lanier, de la Georgie, et la musique de Dubley Buck, du Connecticut.

Après la cantate, le président de la commission du Centenaire invitera le président des Etats Unis à ouvrir l'Exposition. Alors le président des Etats Unis prononcera une courte allocution et déclara l'Exposition ouverte. Aussitôt les drapeaux seront déployés. L'artillerie tirera un salut le carillon de la tour et les autres grandes cloches sonneront à toute volée, et un chœur de 600 voix chantera l'Alleluia d'Hænde.. Les commissaires étrangers se rendront à leurs postes respectifs dans le Main Building.

Le président des Etats Unis, suivi des membres de la commission, de ceux du Board des finances et des hôtes invités, entrera dans le Main Building par la porte nord et, au son de la musique des grands orgues, parcourera toute la grande avenue de manière à passer devant chacune des commissions nationales. Le cortége descendra ensuite l'avenue principale jusqu'au centre de Machinery Hall. Alors à un signal du président des Etats Unis, l'énorme engin et toutes les machines qui en dépendent seront mis en mouvement et l'Eposition sera ouverte.

Courrier du Canada

L'ECHO DU NUORD-OEST.

Suite.

Alors le grand-Esprit me répondit avec assez de bonté : Retourne sur la terre, je te donne la vie — Va dire aux tiens d'abondonner cette Religion. Dis là bas le trouble que tu as éprouvé après ta mort. Les blancs ont leur manière de s'en servir, qu'ils la gardent pour eux, vous avez la vôtre, gardez là aussi. Je reviens sur la terre, je raconte à mes gens mon aventure et depuis ce temps nous ne prions plus :— Telle est la narration que *Tête blanche* dit le vieux jongleur, en montrant du doigt le Missionnaire et répétant à plusieurs reprises : allez, ce sont ces hommes qui viennent nous tromper et nous rendre malheureux ici bas et après notre mort......

Le vieux *Tête blanche*, après avoir ainsi parlé avec beaucoup d'éloquence, s'assied enfin et tout le monde de regarder le prêtre pour entendre sa réponse. Le pauvre Prêtre était assez embarrassé et ne savait que dire, car, qu'aurait servi pour le moment donner cette histoire forgée à plaisir ? C'était des preuves qu'ils fallait. Les parbles de ce vieillard toutes mensongères qu'elles étaient, n'en étaient pas moins très précieuses auprès des esprits de ces sauvages, si portés à croire de semblables fables.

Cependant Dieu prit en mains sa cause et vint au secours de son ministre en lui inspirant ce qu'il devait faire. Le père congédia l'assemblée et dit qu'il donnerait une réponse au vieillard dans quelques jours. Mais pour le moment, aux yeux de tout le monde, le missionnaire passait pour confondu. Rentré dans sa tente, le cœur bien brisé par cette pénible contrariété, il pleurait. Il prévoyait le mauvais effet que cette discussion allait produire parmi les autres sauvages, qui disaient que le prêtre n'avait pu répondre au vieux Manito. Un des compagnons et guides du Père était un homme de ressources, de courage et possédant un grand esprit de foi. Il connaissait les Koutanais et comprenait un peu leur langue. Le prêtre lui demande quelle distance à peu près les sépare de cette tribu. Au moins cinq jours de marche à cheval, lui est il répondu. Il le conjure de vouloir bien aller auprès de cette nation, pour porter un message au chef. En un instant tout est décidé Le sauvage selle pendant le secret de la nuit, le meilleur courrier, se munit de provisions et de munitions que lui donne le Père, saisit son fusil et se dirige vers le pays des Koutanais, en traversant les Montagnes Rocheuses. Le message dont il était porteur, consistait à inviter le chef de cette tribu à venir rencontrer le Père ou au moins à son défaut d'envoyer quelqu'un de ses proches. Après onze jours d'une impatiente attente, pendant le silence de la nuit, la tente du missionnaire s'ouvre et trois sauvages dont deux étrangers, entrent et serrent la main du Missionnaire. C'était son ambassadeur et deux Koutanais, dont l'un était le fils du chef et l'autre son frère.

(*A Continuer*)

VARIETES.

A Bébé le mot de la fin !

—Mon enfant, dit la mère, tu fais trop de bruit ; tu n'iras pas demain en train de plaisir avec moi.

—Mais, maman, s'il n'y avait pas de *train*, il n'y aurait pas de plaisir.

⁂

Dans une chambre réservée à leurs ébats, une demi douzaine de gamins font un vacarme de tous les diables. Ce sont des cris, des vociférations, des hurlements épouvantables.

Impatienté de ce tumulte, le père ouvre la porte et leur demande pourquoi ils font tant de bruit !

—Mais, papa, répond l'un des plus turbulents, nous jouons aux élection !

⁂

Trouvé donc la réplique à certains mots d'enfants.

—Je te punis, dit une maman à sa petite fille, crois tu que ce soit pour mon plaisir ?

Et l'enfant ?

—Pour le plaisir de qui, alors ?

Nouvelles D'Europe.

Nous lisons dans le *Nouveau Monde* du 4 :

Les bruits les plus contradictoires sont mis en circulation au sujet du *bill* conférant à la reine Victoria le titre d'Impatrice des Indes. La discussion dans la chambre des lords n'a pas été de nature à calmer l'esprit public sur ce sujet, qui agite la Grande Bretagne. L'absence de Sa Majesté au moment où se manifeste cette agitation populaire, cause un certain mécontentement.

L'*Examiner* du 1er avril déclare savoir que la persistance de M Disraëli à faire voter le *bill* vient de ce que S. M. la Reine, au cas où le pays ne se rendrait pas à ses désirs, aurait l'intention d'abdiquer.

D'un autre côté le bruit a couru que, quand même le bill serait voté par les deux chambres, la Reine ne le signerait pas. Ces bruits contradictoires peuvent donner la mesure de l'agitation des esprits

La verité parait être que la famille royale désire depuis longtemps le titre en question et que la Reine y donnera son assentiment par commission aussitôt après le vote du parlement.

—

La nouvelle de l'abdication du czar prend crédit de plus en plus. Il est vrai que la santé de l'empereur décline et qu'il a besoin de repos. Mais il n'y a rien d'insolite dans son séjour au palais d'Yalta, en Crimée, où il se rend chaque année. Les faiseurs de dépêches ont pris Yalta pour l'île de Malte.

Le Khédive d'Egypte, qui était ces jours derniers dans de très grands embarras financiers, a trouvé des amis à Paris. Pour cette fois, l'héritier des Pharaons ne fera pas banqueroute

Millionnaires et Mendiants.

Le nombre de gens qui meurent de faim littéralement dans les rues et dans les mansardes du royaume d'Angleterre est, annuellement, considérable.

Mais cela n'empêche pas qu'il y ait aussi dans le même pays, un nombre considérable de millionnaires.

Voici une statistique des grandes fortunes d'Angleterre.

La fortune de lord Derby est estimée à 4,000,000 de francs de revenus territorial et à 6,250,000 fr. de revenus mobiliers.

Le duc de Westminster n'a que 750,000 fr. de revenus en terres ; mais il possède, en outre, plusieurs quartiers de Londres, dont le rendement est estimé à une quinzaine de millions par an.

Le duc de Sutherland a un revenu évalué par le fisc à 1,725,000 fr sans préjudice du revenu encore beaucoup plus considérable de ses propriétés en Ecosse ou il possède un comté presque tout entier.

Lord Dudley a pu supporter philosophiquement le vol de diamants de lady Dudley, estimés à 1,250,000 fr. Cette somme représente, il est vrai, un an du revenu fixe de ses terres ; mais ce n'est qu'une fraction insignifiante de son revenu total, qui est évalué à 22,500,000 fr.

Le marquis de Bute est taxé pour un revenu immobilier de 4,500,000 fr. Mais son revenu total, provenant de mines et de propriétés bâties, ne s'élève pas à moins de 12,500,000, fr.

Le duc de Bedford à un revenu torritorial de 2,800,000 fr.

Lord Lonsdale	1,750,000
Le duc de Devonshire	3,250,000
Sir L. Palk	2,725,000
L'honorable M Rell	1,750,000
Lord Boyne	1,875,000
Lord Durham	1,800,000
Lord Londonderry	1,425,000
Lord Seftion	1,075,000
Lord Yarborough	1,400,000
Lord Tredegar	2,200,000
Lord Leicester	1,250,000
Le duc de Northumberl.	4,025,000
Le duc de Newcastle	1,825,000
Le duc de Portland	2,250,000
Le marquis d'Anglesey	2,200,000
Lord Lishfield	1,025,000
Lord Londesborough	1,000,000
Lord C. Sykes	1,000,000
Lord Fitz William	1,825,000
Lord Pennhyn	1,550,000
Sir J. Ramsden	4,175,000

PÈLE MÊLE.

Les évêques de France réunis à Paris ont énergiquement protesté contre les modification à la loi de l'enseignement supérieur proposées par M. Waddington Que les catholiques joignent leurs protestations à celles des évêques, se sera peut être sans succès, mais ce sera du moins avec bonheur.

—

La maladie du président Grant cause une grande inquiétude parmi ses amis intimes, et menace d'entrer dans une phase très grave. M. Grant se plaint d'une prostration générale, qui réagit sur le cerveau qui nécessite l'abstention de tout travail mental.

La prise de Matamoros par le général Porfiro Diaz, chef actuel de la révolte contre M. Lerdo de Tejada, président du Mexique, est l'échec le plus grave que le gouvernement de ce dernier ait subi depuis le commencement de l'insurrection. L'accueil fait à Diaz par la population de la ville est une preuve de l'état de dégradation dans laquelle les Mexicains sont tombés depuis l'invasion de la franmaçonnerie, qui a tout démoralisé.

—

Le *Sunday Mercury* dit qu'on a découvert un remède contre l'hydrophobie.

Ce remède est connu sous le nom de *Wooran*, poison excessivement violent qu'on ne trouve que dans l'Amérique du Sud. Il cite le cas d'un individu du nom de James McCarthy, de Jersey City, qui a été mordu il y a quelques semaines par un chien, et dont la morsure avait pris tous les caractères de l'hydrophobie. Les médecins décidèrent comme dernière ressource de le soigner par le *Wooran*. On lui fit trois injections hypodermiques dans le bras, d'un tiers de grain chaque fois, et à chaque fois un bien sensible se fit sentir, il revint rapidement à la santé sans éprouver aucun mauvais effet de ce poison.

COIN POUR RIRE.

Un mot inédit de Jean Hiroux, condamné à mort. Le président lui demande s'il a une dernière prière à adresser au tribunal

Le condamné se lève et de la voix que vous savez :

—Je demande qu'aussitôt après l'exécution je sois conduit à Charenton.

Pourquoi ? ne peut s'empêcher de demander le président surpris...

—C'te bêtise ? parce que j'aurai perdu la tête, parbleu ?

⁂

Un monsieur, dit *Le Travailleur* nous a remis un livre qu'il a trouvé au bureau de poste et qui contient des numéros avec le nom des maladies suivantes : (Nous copions textuellement).

1 Purgé, séparé le sang
2 maux de georges
3 imidal
4 resiperd blanc
5 charbon rouge
6 charbon noir
7 resiperé rouge
8 detorse
9 entorse "
10 cassure
11 point coter
12 enflure par mauvais mots
13 enflure par elle même
14 "
15 "
16 flèvre tifanide
20 la Grippe et confusion
21 Ereinter par effort
27 Crevure
34 Vers blancs et court
40 Origné
47 Oreil coulante
54 Pour la gale
70 pour étouffements par flamme
&c., &c., &c., &c.

Le tout accompagné d'une licence du Revenu de l'intérieur. On peut obtenir ce livre en adressant à la boite 913, bureau de poste de Worcester, et en envoyant avec la lettre les frais de cette annonce, $10. Avis celui qui a perdu ce livre.

OBITUAIRE.

Nous avons la douleur d'enrégistrer aujourd'hui, le décès d'un des plus anciens citoyens de cette Province, M. Jean Baptiste Lépine est décédé, samedi, le 15 courant, à St. François Xavier, agé de 84 ans, 3 mois et 6 jours, après plus de 50 ans de ménage. M. Lépine naquit à St. Jacques de l'Achigan, dans la Province de Québec, et vint au Nord-Ouest étant encore jeune homme. La santé de ce vénérable vieillard a été beaucoup altérée dans ces dernières années par les malheurs dont l'un de ses fils, M. Amboise D. Lépine, a été et est encore aujourd'hui, la victime comme prisonnier politique.

M. Lépine était aussi père de Maxime Lépine, Ecr., M. P. P. pour St. François Xavier Est.

Naissance.

A Winnipeg, le 15 courant, la Dame du Lieutenant H. Martineau, un fils.

Soumissions pour transport

ON recevra jusqu'au 25 Avril, Mardi, au Bureau du soussigné, des SOUMISSIONS pour charroi de fret du gouvernement entre Winnipeg et les places suivantes, savoir :

Palestine ou Rivière Blanche, Rivière Coquille, Lac Plat, Rivière du Cygne, Lac Qu'Appelle, le Fort Carlton, la Rivière Bataille, le Fort Edmondton, Victoria et le Lac Ste. Anne.

Les départs se feront entre le premier de mai et le 15 Octobre pour la Rivière du Cygne, Qu'Appelle et les autres endroits en deça, pour les autres postes, le dernier départ ne se fera pas après le 15 Septembre.

On ne se lie pas à accepter ni la plus basse ni aucune des Soumissions.

THOMAS NIXON.

Winnipeg, 18 Avril, 1876. 1-f

MAUVAISE RELIURE

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox

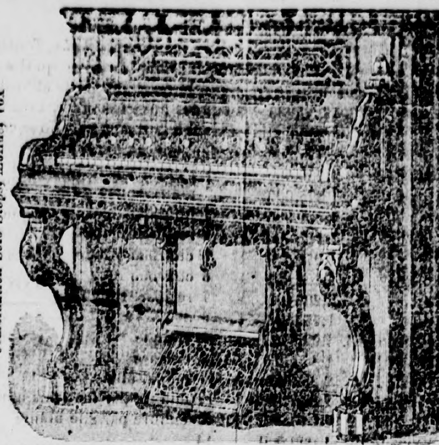

Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA — A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

PROVENCHER.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE PROVENCHER.

Pierre Delorme, et Cyrille Marchand, de St. Norbert, Ecuyers.

J Bte. Desautels, Joseph Nolin, et Augustin Nolin, de Ste. Anne, Ecuyers.

André Beauchemin, Amable Gaudry, sr. et Salomon Hamelin de St. Vital, Ecuyers.

Amable Gaudry, jr. Jacques Touron, et J. C. Wilde de Ste. Agathe, Ecuyers.

W. N. Farbank's, d'Emerson, Ecuyer.

MARQUETTE OUEST.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE MARQUETTE OUEST.

Peter Garrioch, Holmes Mair, et Hugh Grant, de White Mud, Ecuyers

Charles Hay, Andrew Spence, Thomas Dalzell et James Wimster de High Bluff, Ecuyers.

Walter Lynch, et John Garrioch de Portage la Prairie Ecuyers.

John A. Davidson et William Ferguson, de Palestine, Ecuyers.

Thomas Collins de Woodside, Ecuyer.

G. M Yeomans, de Burnside, Ecuyer.

John Smith, de Camp Creek, Ecuyer.

David Spence, John Wilton, Matthew Cook et Albert C. Harvey, de Poplar Point, Ecuyers.

Joseph Hamilton, de Pine Creek Ecuyer.

Matthew Whaley, de Woodside, Ecuyer.

MARQUETTE EST.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE MARQUETTE EST.

Louison LaRonde, du Lac Manitoba Ecuyer.

Alphonse Thibert et George Fisher, de St. François Xavier Ouest Ecuyers.

Pierre Lavallée et Robert Morgan de St. François Xavier Est, Ecuyers.

Louis Boucher, de la Baie St. Paul, Ecuyer.

William Turton, d'Osswo, Ecuyer.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelée à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le neuvième jour du mois de mars prochain et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le neuvième jour du mois de mars prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, mardi, le deuxième jour du du mois de mai, prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce vingt-sixième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ERRATUM.

Au lieu de "Pour le Comté de Provencher, J F Newcomb, d'Emerson," lisez "pour la Province de Manitoba, Geo. F. Newcomb, Ecuyer, Inspecteur des Forêts pour la Couronne, Winnipeg.

SOCIETE
Permanente de Construction
DE
MANITOBA.

LES Actionnaires sont avertis que le premier versement sur leurs parts doit être fait le ou avant le 25 AVRIL entre les mains du Trésorier à la Banque d'Ontario.

C. U. LINDSAY,
Secrétaire

Winnipeg, 11 Avril, 1876 L. 86.2

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL
"Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporté le 1er prix à la dernière Exposition du Comté de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désirent améliorer la race de leurs chevaux feraient bien d'en profiter durant la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres informations s'adresser au propriétaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Proprietaire

St. Boniface, 9 Mars 1876. L77

Societe Permanente de Construction de Manitoba

(Incorporée le 21 Janvier 1876, conformément à la 38 Vict. Cap. 2?, des Statuts de Manitoba.)

Directeurs Provisoires.

Hon. R. A. Davis, Président.

W. N. Kennedy, Maire de Winnipeg, Vice

Hon. Joseph Royal,

Hon. A. G. B. Bannatyne,

Hon. James McKay,

Hon. M. Girard,

Hon. John H. McTavish,

D. McArthur, Ecr.

O. Monchamp, Ecr.

Colin Inkster, Shérif.

J. H. Ashdown, Ecr.

Trésorier Geo. Brown, Ecr., Direc. de la Banque d'Ontario.

Procureurs l'Hon. Jos. Dubuc et D. W. Walker, Ecr.

Evaluateur, Alex. M. Brown, Ecr.

C. U. Lindsay, Secrétaire Trésorier.

☞ On trouvera le livre de Souscription entre les mains du Secrétaire à partir de jeudi, 17 courant.

Winnipeg 15 Février 1876, j.n.o L85

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office printed copies of the voters lists for the year 1876 for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba No. 6 or Baie St Paul, No. 7 or St. François-Exavier West, No. 8 or St. François-Exavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teacher of Public School Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 13 day of April next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,

G. C. C. Marquette East.

St. F.-Xavier, March 9th, 1876. 1mL55

AVIS.

AVIS est par le présent donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1876, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St Paul No. 7 ou St. François Exavier Ouest, No. 8 ou St. François-Exavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes: aux Juges de Paix, Deputé Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecoles, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Generales: Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 13 Avril, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G. C. C. Marquette Est.

St. Fé.-Xavier, 9 Mars, 1876. 1mL55

DIRECTORY
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. LARIVIERE ET GAUVIN ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public de la Province, qu'ils ont pris des mesures pour publier un

LIVRE D'ADRESSE

donnant les noms et la profession de tous les principaux habitants de la Province.

—AUSSI—

contenant la liste de tous les Bureaux Publics avec les noms de tous les Officiers

DEPLUS

Une liste des Membres du Clergé de la Province et de tout le Nord-Ouest. Une liste de toutes les Sociétés Nationales, de Bienfaisance et autres, avec les noms des officiers.

PRIX DES ANNONCES ET DES SOUSCRIPTIONS

Une page	$10 00
Une demie page	6 00
Un Quart de page	4 00
Carte d'adresse	1 00
Souscription par copie	1 00

☞ Des annonces et des souscriptions sont sollicitées.

LARIVIERE ET GAUVIN.

Winnipeg, 30 Mars, 1876. j-n-oL51

LOTERIE AU PROFIT
DES
RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne résidence, valeur	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés, chacun à $550	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congregation) estimés, chacun à $450	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement dorée, valeur	400 00
6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur	100 00
7.—Un tableau sur toile, "Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminée ornamentée et une montre en or), valeur	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d'hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art val.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets	250 00
16.—75 lots de $3 chaque, divers objets	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$10,420 00

100,000 BILLETS.

Président Honoraire.—SON HONNEUR LE DR. HINGSTON, Maire de Montreal.

Secrétaire.—RÉV. M. BONNISSANT, P. S. S.

S'adresser à M. le Secrétaire de l'Archevéché de St. Boniface

Winnipeg, 23 Mars, 1876 3mL56

LE METIS.

Journal Hebdomadaire, publié à St. Boniface, province de Manitoba.

Rédigé par un Comité de COLLABORATEURS.

Gérant et Administrateur, J. C. S. ROYAL

Prix de l'abonnement $2.50 par an d'avance.

La plus grande Merveille DES Temps Modernes

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, rectifient tous les désordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus précieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du sexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'importe quelle durée. Il est sans égal pour bronchite, diphtérie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boite porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots, *Holloway's Pills and Ointment, London*, gravés dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London.*

De misérables contrefaçons des Pilules et du Liniment Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co. Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit :

Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Détailiants peu scrupuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment véritables, fabriqués seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montréal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E.
T. B. BARKER ET FILS, St. Jean, N. B.
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY.

533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a L99

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.